

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 21-nov.-2022

Date de révision 21-nov.-2022

Numéro de révision 1

**Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA
SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

1.1. Product identifier

Code produit 30158
Nom du produit F23 Espresso Machine Cleaning Tablets
CLP unique formula identifier (UFI) 20EH-W4E2-3002-F193

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Machine à café / espresso / nettoyant pour équipement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la
fiche de données de sécurité**

Nom du fournisseur Cafetto
Adresse du fournisseur 12 Coglin Street, Brompton SA 5007 Australia
Parkstraat 83 2514JG Den Haag, The Netherlands;
9 Raffles Place, #27-00 Republic Plaza, Singapore 048619
Numéro de téléphone du fournisseur Australia: +61 8 8245 6901
New Zealand: 0800 772 227
USA: 206 462 5212
EU: +31 70 353 8142
Singapore: 800 616 3122
E-mail du fournisseur enquiry@cafetto.com

Pour plus d'informations, contacter.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Emergency telephone Aucune information disponible

Emergency telephone Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Australie	000
ÉTATS-UNIS	15 ou autre numéro d'urgence
Royaume-Uni	999

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
--	-------------

2.2. Label elements



Mention d'avertissement **Danger**

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

2.3. Other hazards

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

3.2 MÉLANGES



Nom chimique	N° CE	CAS No	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	REACH registration number
Sodium carbonate	207-838-8	497-19-8	10-30%	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119485498-19
Sodium percarbonate	239-707-6	15630-89-4	10-30%	Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	01-2119457268-30-0009
Tartaric acid	201-766-0	87-69-4	10-30%	Eye Dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle**Exposure Limits**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Tartaric acid 87-69-4	-	-	-	-	TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Tartaric acid 87-69-4	-	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Incolore	
Odeur	Caractéristique	
Couleur	Aucune information disponible	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques Méthode
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Information on other hazards**11.2.1 Endocrine disruptive properties**

Endocrine disruptive properties No information available

11.2.2. Other information

Autres effets néfastes Aucune information disponible

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Algae/aquatic plants	Poisson	Toxicity to microorganisms	Crustacea
Sodium carbonate	120h EC50: = 242 mg/L (Nitzschia)	96h LC50: = 300 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: 310 - 1220 mg/L (Pimephales promelas)	aucune donnée disponible	48h EC50: = 265 mg/L
Sodium percarbonate	240h EC50: = 70 mg/L (Chlorella emersonii)	96h LC50: = 70.7 mg/L (Pimephales promelas)	aucune donnée disponible	48h EC50: = 4.9 mg/L
Tartaric acid	aucune donnée disponible	96h LC50: > 100 mg/L (Danio rerio)	aucune donnée disponible	aucune donnée disponible

12.2. Persistence et dégradabilité

Persistence et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de

bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Sodium carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sodium percarbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Tartaric acid	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Endocrine disrupting properties

Endocrine disrupting properties No additional information

12.7. Other adverse effects

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Aucune information disponible.

Section 14: Transport information

IMDG/IMO

- 14.1 UN number or ID number Sans objet
 14.2 UN proper shipping name Sans objet
 14.3 Transport hazard class(es) Sans objet
 14.4 Packing group Sans objet
 14.5 Marine pollutant Sans objet
 14.6 Special precautions for user Aucun(e)
 14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments Aucune information disponible

RID

14.1 UN number or ID number	Sans objet
14.2 UN proper shipping name	Sans objet
14.3 Transport hazard class(es)	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Environmental hazards	Sans objet
14.6 Special precautions for user	Aucun(e)

ADR

14.1 UN number or ID number	Sans objet
14.2 UN proper shipping name	Sans objet
14.3 Transport hazard class(es)	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Environmental hazards	Sans objet
14.6 Special precautions for user	Aucun(e)

IATA

14.1 UN number or ID number	Sans objet
14.2 UN proper shipping name	Sans objet
14.3 Transport hazard class(es)	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Environmental hazards	Sans objet
14.6 Special precautions for user	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet.



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Additional Regulatory Information:

This SDS complies with legislative requirements in Australia, including Safe Work Australia guidelines, Australian Dangerous Goods Code and the criteria for the Globally Harmonised System (GHS) of Classification and Labelling of Chemicals Anionic Surfactants 1-10%,

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

Méthode de classification**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 21-nov.-2022

Date de révision 21-nov.-2022



La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

